

Date de dépôt : 21 septembre 2021

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Salika Wenger, Jocelyne Haller, Didier Bonny, Guy Mettan, Boris Calame, Dilara Bayrak, Jean Rossiaud, Jacques Blondin, Ruth Bänziger, Pierre Eckert, Marjorie de Chastonay, Sylvain Thévoz, Nicole Valiquer Grecuccio, Grégoire Carasso, Nicolas Clémence, Badia Luthi : Préservation du patrimoine musical enregistré : pour que l'Etat prenne des mesures concrètes avant de voir des enregistrements historiques disparaître

Rapport de M^{me} Katia Leonelli

Mesdames et
Messieurs les député.e.s,

Les commissaires de la commission de l'enseignement, de la culture et du sport ont traité la proposition de motion 2693 lors des séances des 24 février, 17 mars, 21 avril, 28 avril et 19 mai 2021.

Les procès-verbaux ont été pris par M^{me} Elise Cairus ; qu'elle soit vivement remerciée pour la qualité de son travail.

Résumé

Les enjeux liés au patrimoine musical enregistré sont relativement méconnus. Le grand public n'est pas vraiment conscient du fait que nous ne disposons que de 10 à 15 ans pour sauvegarder les bandes magnétiques qui n'ont pas encore été numérisées, ce que rappelle chaque année l'UNESCO à l'occasion de la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel.

En effet, ces supports vulnérables se détériorent avec le temps, quand ils ne sont pas tout simplement jetés à la poubelle ou détruits lors d'inondations ou d'incendies. C'est précisément ce dernier cas qui, en 2008, a valu la

disparition presque totale des archives d'Universal Music en Californie, lors d'un incendie qui a causé la destruction de quelque 500 000 bandes magnétiques originales comprenant des enregistrements musicaux uniques au monde, lesquels ont donc été définitivement perdus.

Gardé sous silence, cet événement catastrophique n'a été révélé qu'en juin 2019 par un journaliste d'investigation du New York Times, puis communiqué dans le journal Le Temps. On ne peut que déplorer la disparition définitive d'enregistrements inédits, de versions alternatives d'œuvres connues, et de la forme la plus fidèle des enregistrements studio ou en concert de quelques-uns des plus grands artistes du XX^e siècle.

La présente motion a précisément pour but de souligner ces enjeux et de faire en sorte que les bandes magnétiques encore lisibles sur territoire genevois ne subissent pas le même sort. Le canton de Genève regorge de trésors du patrimoine musical enregistré, tant dans ses institutions que dans des fonds privés. Il n'existe à l'heure actuelle aucune aide publique afin de favoriser la sauvegarde de ce patrimoine. Si rien n'est entrepris dès maintenant, ce sont des pans entiers de notre histoire qui risquent de disparaître et qui, par voie de conséquence, ne pourront pas être transmis aux générations futures.

Séance du 24 février 2021

Audition de M^{me} Salika Wenger, auteure de la motion

M^{me} Wenger présente la motion. Elle commence par expliquer à quel point il est regrettable de ne pas pouvoir écouter des œuvres musicales originales, car les techniques d'enregistrement n'existent pas depuis longtemps à l'échelle de l'histoire. C'est dommage, car le patrimoine audio est aussi un patrimoine important. Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle que procéder à des enregistrements a été rendu possible. Aujourd'hui, malgré les évolutions technologiques importantes dans ce domaine, toute une partie du patrimoine culturel enregistré est en grand danger, car les documents sont en train de se dégrader. Ainsi, nous sommes en train de perdre une part importante de notre histoire. La présente proposition de motion a été déposée le 27 octobre dernier, journée mondiale du patrimoine audiovisuel.

A Genève, un groupe s'est lancé dans la protection et la numérisation de ces documents. Il s'agit d'un travail d'envergure. Il a quelques soutiens, comme la Loterie romande, mais la fondation qui gère cela doit avoir des rentrées d'argent pérennes pour continuer à effectuer ce travail d'intérêt public. Tout ce qui doit être numérisé est envoyé à Paris, car ici il n'y a pas la légitimité. Pour faire ce genre de travail, il faut un équipement technique pour

lire les bandes, il faut des personnes compétentes tant pour la restauration que pour la lecture et pour la numérisation. Les conditions de travail sont difficiles. Si on ne veut pas perdre l'histoire de Genève, il faut absolument donner un coup de main à ces gens qui le font depuis des années. Le nom de cette fondation est « United Music Foundation » ; elle est constituée de Genevois. M^{me} Wenger pense qu'entrer en matière sur cette proposition de motion aidera ces gens à effectuer un travail indispensable pour notre histoire, notre culture et notre patrimoine.

Questions des commissaires et réponses de la motionnaire

Une députée (PLR) demande si aujourd'hui ce travail est accompli par d'autres entités qui ne sont pas publiques. Si tel est le cas, elle demande si cette motion permettrait donc bien d'encourager cette fondation dans ses travaux. Elle demande si actuellement cette fondation est rémunérée seulement pour des mandats plutôt que pour un travail continu.

La motionnaire répond qu'il n'existe qu'un seul organisme à Genève qui accomplit ce travail, celui cité dans sa présentation initiale. Il s'agit de la seule fondation à Genève qui gère de l'audio, mais le travail de numérisation est fait en France. Elle ajoute que cette motion aiderait cette fondation, mais que sans rentrée d'argent régulière la tâche sera difficile. Elle confirme qu'actuellement elle est rémunérée seulement pour des mandats plutôt que pour du travail continu.

Un député (UDC) pose une question concernant le financement pérenne, et demande si des demandes ont été faites dans les communes, par exemple à la Ville de Genève. Il aimerait savoir s'ils travaillent exclusivement avec ou pour des musées. Il demande si le travail de Léman Bleu avec l'émission « Autrefois Genève » rejoint ce que cette fondation effectue.

La motionnaire répond que des organismes ont travaillé avec cette fondation (le MAH, le Musée d'ethnographie...). La France finance de manière très large ce travail. Elle ajoute qu'il ne s'agit pas seulement de collaborations avec des musées et donne l'exemple d'un enregistrement de Sidney Bechet qui a été retrouvé puis numérisé. Ils sont aussi en contact avec des privés concernant des documents importants souvent audio qui ont été diffusés de manière privée. Elle répond en partie par l'affirmative à la question concernant l'émission « Autrefois Genève », en soulignant que Léman Bleu passe des documents déjà existants.

Une députée (PLR) aimerait savoir s'il y a des ordres de grandeur de coûts, un budget, et demande comment cela conditionnerait les questions d'archivage.

La motionnaire répond qu'elle n'est qu'une supportrice de cette fondation et qu'elle ne connaît pas tous les dessous de ce fonctionnement, qu'il faudrait auditionner les personnes directement concernées.

La présidente demande si l'auteure du texte a des suggestions d'audition à faire.

La motionnaire propose d'auditionner Yves de Matteis et David Hadzis, de la United Music Fondation, qui pourront donner davantage de détails techniques. Elle pense qu'il peut y avoir aussi d'autres personnes à auditionner.

Discussion interne

Le département aimerait que la commission sache que le DCS ne remet pas en doute le travail de cette fondation et qu'il est très sensible à l'importance de la numérisation du patrimoine culturel. L'archivage n'est pas de la compétence du canton, mais relève du département de la présidence ou de celui des archives. L'archivage numérique de la musique ne comporte pas de budget. Les demandes sont faites sur la base d'un projet et éventuellement d'une subvention. A Genève, il y a la HEM qui procède à la numérisation musicale, la BGE et l'OSR. Il convient de se demander qui doit numériser une musique et si on doit numériser toutes les musiques, à chaque sortie de disque, etc. Il faut mettre des critères là-dessus. La question sous-jacente est d'indemniser de manière plus pérenne cette fondation, et, si oui, il faut examiner les critères. On n'indemnise pas sur un coup de cœur. A l'Etat, il manque encore beaucoup d'éléments. Le domaine est tellement vaste, il faut mener une réflexion approfondie.

Un député (S) évoque ce qui se passe avec le cinéma et la fermeture de vidéothèques (comme « Le Cinoche » à Chêne-Bourg récemment) et dit que c'est tragique. Cette fondation ne travaille pas avec une institution en particulier. Sa visée est très large, et elle sert l'intérêt de Genève.

Une députée (PLR) trouve qu'il faudrait savoir qui fait quoi en dressant une liste exhaustive. Il faudrait aussi mettre des chiffres pour demander des subventions. Elle aimerait savoir si le député (S) peut étayer son propos.

Le député (S) répond que les seuls éléments à ajouter concernent la crédibilité de la fondation. Il remarque que le comité d'honneur est constitué de profils d'horizons divers qui inspirent confiance. Ce n'est pas une thématique couverte par une politique publique.

Une députée (PLR) demeure ouverte à entendre cette fondation, en gardant en tête des questions financières.

Un député (S) souscrit à l'analyse de son collègue (S), et dit que, en plus d'auditionner la fondation, on peut relever les projets de la Cité de la musique et les efforts faits par la Ville et le canton pour soutenir des projets culturels d'envergure qui justifient de se focaliser sur cette thématique.

Le département ajoute qu'une recherche peut être faite pour trouver quelles subventions ont été versées pour l'archivage, pour savoir ce qu'il en est de la pratique du canton. Un conseiller culturel du DCS peut aussi préparer un document sur les travaux déjà effectués.

Les auditions du DCS, de la fondation, des membres de la BGE, de la HEM et de l'OSR sont acceptées.

Le département annonce qu'un spécialiste musique du DCS sera présent durant l'audition.

Séance du 17 mars 2021

Audition de MM. Yves de Matteis et David Hadzis, United Music Fondation

MM. de Matteis et Hadzis présentent la United Music Fondation dont la mission est la protection du patrimoine musical enregistré. Depuis la fin du XIX^e siècle seulement ont lieu des enregistrements sonores qui permettent de garder une trace durable d'un air musical. Ces enregistrements ont une durée de vie limitée, car ils sont plus vulnérables et fragiles que l'architecture ou la peinture qui traversent sans problème les siècles voire les millénaires. Il existe trois raisons à cela :

1. les bandes sont en celluloid ou en polyester et donc ce sont des matériaux qui se dégradent vite ;
2. les équipements pour lire ces bandes sont difficiles à trouver ;
3. il est aussi difficile de trouver des personnes capables de restaurer, lire et numériser les enregistrements.

Selon l'UNESCO, il est important et urgent d'agir. Il reste 10 à 15 ans pour sauvegarder ce patrimoine. La Journée mondiale du patrimoine audiovisuel a lieu chaque année le 27 octobre pour sensibiliser le monde politique et les citoyens à cette cause. C'est à cette date symbolique l'an dernier que cette proposition de motion a été déposée. Lors des dernières éditions de cette journée mondiale, la quasi-totalité des projets concernait les films, la vidéo ou la photo. Il y a peu de projets pour le patrimoine sonore, à peine un par année depuis 2013. La thématique est très peu connue et très peu soutenue et souffre d'un manque total de visibilité par rapport au film, à la

vidéo et à la photo. La fondation est le seul organisme genevois qui présente des projets pour cette journée annuelle.

L'INA, en France, a mis en place dès 1999 un plan de sauvegarde des numérisations des collections dont elle est dépositaire. Le ministère de la Culture a, quant à lui, mis en place depuis 2016 une aide à l'innovation et à la transition numérique de la musique enregistrée à hauteur d'un plafond de 200 000 euros par un organisme pour favoriser la mutation numérique des entreprises.

La RTS a commencé en 2005 la conservation et la numérisation de ses archives. La sauvegarde quasi totale de son propre fonds a été élaborée à Paris. En Suisse, il n'existe pas de subventions équivalentes à celles attribuées en France pour ce genre de projet.

La question à se poser est de savoir si tout a déjà été fait et si dès lors il n'y a plus rien à sauvegarder. C'est faux. De nombreux enregistrements ont été réalisés en dehors des radios et des télévisions. Parfois les radios ont égaré ou jeté des enregistrements. Il existe aussi des collections privées d'enregistrements musicaux qui sont parfois données à des musées. Il convient de nommer aussi le Fonds ethnomusicologique de Samuel Baud-Bovy réalisé lors de missions dans divers pays dont la Grèce et qui renferme notamment des chants folkloriques. Il a chargé la fondation de finaliser ces digitalisations. Il y a aussi le projet « Sidney Bechet en Suisse », pour lequel la fondation a sorti un coffret de quatre CD. Il faut relever aussi un concert privé de Bechet qui eut lieu dans un appartement genevois et qui a été enregistré par l'un des spectateurs. Cela a été sauvegardé.

Baucoup d'enregistrements sont en déshérence un peu partout. Il y a aussi des enregistrements de concerts qui ont eu lieu dans la Salle de la Réformation, au Grand-Casino et au Club de jazz La Tour. La fondation a réalisé ces sauvegardes de manière bénévole ces dernières années. Passablement de matériel inédit n'a jamais été mis à la disposition du grand public. D'ici 10 à 15 ans, ces enregistrements sont voués à disparaître.

Concernant la motion, la 1^{re} invite est convaincante pour agir ! La 2^e invite demande d'attribuer des subventions qui seraient utiles pour cette fondation à but non lucratif.

La bonne réputation de la fondation lui permet de voir la quasi-totalité des demandes de financement d'équipements acceptées par divers sponsors publics ou privés. Malgré cela, elle n'a pu fonctionner que grâce à un équivalent mi-temps bénévole du chef de projet. Il est difficile d'envisager de continuer comme cela. La grande majorité des fondations privées ne

financent pas les frais de fonctionnement. Certains projets ont dû être mis de côté pour cette raison.

La question qui se pose à travers cette motion est de savoir quel est l'avenir de la préservation du patrimoine musical enregistré.

Questions des commissaires et réponses des auditionnés

Un député (UDC) aimerait savoir quelle est la durée de vie des bandes sonores. Il aimerait savoir à quoi ressemble le processus d'acquisition du matériel. Il demande si la fondation a déjà réalisé des appels d'offres, par exemple sur les réseaux sociaux. Il demande s'il serait possible de recevoir des aides au niveau fédéral, de la Cinémathèque suisse par exemple, ou d'autres institutions culturelles, car les causes défendues par la fondation sont souvent nationales voire internationales.

M. Hadzis répond que la durée de vie d'une bande dépend de son matériau, mais elle a une durée de vie d'environ 50 ans. Parfois, il est possible de les sauvegarder et parfois cela ne l'est pas. Concernant l'acquisition du matériel, M. Hadzis répond que souvent la fondation rate des occasions par manque de moyens financiers.

Concernant les appels d'offres, M. Hadzis répond que les gens ne se sentent pas concernés, car ils ne sont pas conscients de ce que contient une bande qui ne ressemble ni à un disque vinyle, ni à une cassette, ni à un CD... Il évoque neuf ans d'enregistrements de Nicole Croisille qui ont été sauvegardés. Il y avait des moisissures sur les bandes et aujourd'hui, sans un travail de sauvegarde, ce serait peut-être inexploitable. Le but est de sauvegarder ce qui est sauvegardable, et le rendre exploitable et le valoriser pour être mis à la disposition du public. L'appel d'offres ne fonctionne pas... M. de Matteis ajoute que le temps de faire des demandes et l'appareil leur passe sous le nez. La Fondation Wilsdorf, la Loterie romande, les SIG sont réactifs, mais cela prend du temps et si l'appareil est toujours disponible la fondation arrive à l'acheter. Le plus compliqué est de trouver le financement pour le travail sur les projets. Lire et sauvegarder une bande magnétique coûte environ 200 francs. Il y a des frais de stockage, de comptabilité... Les bénéfiques sont effectués en vendant des éditions collector, heureusement. On n'est plus dans l'ère du CD et on a davantage de peine à gagner de l'argent en vendant ces éditions collector. C'est ce qui fait que la fondation existe encore.

M. de Matteis répond par l'affirmative à la question des financements, fédéraux concernant certains projets et surtout pour l'achat de matériel. Mais il demeure difficile d'avoir du financement pour le fonctionnement.

M. Hadzis répond que la Cinémathèque reçoit des fonds fédéraux. Il souligne qu'il appartient à la commission de reconnaître la fondation comme centre de compétences.

Une députée (PLR) se demande comment définir le champ des œuvres à enregistrer, en admettant que des subventions soient attribuées, car il lui semble que le sujet est vaste et qu'il faut prioriser. Elle demande si dans le cadre de cette activité une collaboration avec les auteurs du projet de la Cité de la musique a été envisagée.

M. De Matteis répond à la question de la définition du champ des œuvres à enregistrer que, au début, il avait imaginé pour la sélection des œuvres des commissions d'attributions avec divers spécialistes de genres musicaux. Les contacts étaient établis, mais ils ne sont pas entrés en matière sans défraiement. Le conseil de fondation, sur la base des opportunités ou sur volonté de certains mécènes, décide d'entrer en matière pour entamer le travail. Si la fondation n'existe plus, il faudra probablement aller voir en France, dans la région parisienne. Il existe encore beaucoup de trésors chez des privés dont on n'est pas conscient.

M. Hadzis répond par la négative à la question de la collaboration avec la Cité de la musique. Mais il dit que ceux-ci savent que la fondation existe. Il y a deux étapes pour enregistrer : soit sauvegarder une bande (sauvegarde de patrimoine), soit valoriser et donc sortir un coffret, et cela n'a pas le même coût.

Un député (S) demande de rappeler le nom de l'événement concernant la mise en valeur de ce patrimoine audiovisuel. Il demande s'il y a des synergies possibles avec d'autres organismes comme ceux qui gèrent la musique de films ou la photo de concerts. Il demande comment contribuer à la conscientisation et à l'éducation dans le domaine de l'histoire musicale et comment pouvoir optimiser ces activités didactiques si elles ne sont plus soutenues par le canton.

M. de Matteis rappelle le nom de l'événement concernant la mise en valeur de ce patrimoine audiovisuel : il s'agit de la Journée annuelle mondiale du patrimoine audiovisuel de l'UNESCO, lors de laquelle sont présentés des projets sur le son. Il répond à la question des synergies avec d'autres organismes en précisant que les travaux ne sont pas les mêmes. Il y a des synergies avec des partenaires selon les projets. Il n'y a pas de collaborations initiales. Concernant la conscientisation et l'éducation dans le domaine de l'histoire musicale, M. Hadzis répond qu'il faudrait alors engager un attaché de presse. Plus on est soutenu, plus on peut rendre la mission plus efficace et pérenne.

Un député (PDC) pose une question sur la 2^e invite et aimerait savoir de quels organismes en particulier il s'agit.

M. de Matteis répond à la question sur la deuxième invite en disant que la rédaction des invites est un peu générale. Aujourd'hui, il représente la seule fondation en Suisse à élaborer ce travail. Elle serait alors la seule à bénéficier d'un appui des pouvoirs publics.

Une députée (PLR) demande comment sont gérés les droits d'auteur.

M. Hadzis répond que c'est lui qui fait toutes les négociations. Il existe deux types de droits payés uniquement dans le cadre d'une utilisation commerciale. Donc, en l'occurrence, il n'y a rien à payer, car c'est juste sauvegardé. Si on valorise un enregistrement sous forme collector, il faut payer des droits à la SUISA et au producteur qui a financé l'enregistrement, à l'exception du domaine public où la limite est fixée à 50 ans. Il y a une exception : la RTS facture toujours ces droits, car elle est propriétaire de ses productions.

La présidente demande si des demandes de subventions ont déjà été faites auprès du canton.

M. de Matteis s'est renseigné, mais rien n'a encore été fait car on lui a dit que c'était compliqué, que les caisses étaient vides ; et la période covid est encore moins propice à obtenir des subventions. Donc, ni la Ville ni le canton n'ont été approchés pour l'instant. Si une ou deux motions sur le sujet étaient prochainement acceptées, cela pourrait changer la donne. Mais cela prendrait du temps. L'équipe de la fondation préfère avancer sur des projets plutôt que de faire des demandes qui n'aboutiront pas.

Point de situation du département de la cohésion sociale

Le département évoque la LRT et mentionne que l'archivage et la valorisation du patrimoine sont des compétences complémentaires et que le canton n'est pas le seul compétent pour ça. Il faut voir ce que ça implique, si les compétences amènent forcément l'argent dévolu aux projets.

Le département fait des remarques sur ce qui est subventionné. Le canton est responsable de sept institutions, comme le Concours de Genève ou l'OSR concernant la musique, pour lesquelles sont attribuées des subventions à hauteur totale de 17 millions de francs par année. Il existe aussi trois fonds génériques qui subventionnent des projets à l'extérieur du canton, comme des tournées. Auparavant, il existait aussi un fonds « Aide à la création » qui englobait des CD, des disques. Le patrimoine est une mission de la Confédération. Il y a des centres de compétences selon les domaines artistiques qui ont leur propre politique de sauvegarde du patrimoine et qui

reçoivent des subventions, comme la phonothèque au Tessin. Ce qui est compliqué avec les archives sonores, c'est qu'elles dépérissent vite.

Le département précise que, dans le domaine du patrimoine, la conservation et la valorisation du patrimoine sont du domaine d'abord de la Confédération, et la LRT précise que c'est une tâche conjointe du canton avec les communes. On subventionne beaucoup d'institutions. On pourrait imaginer qu'on fasse des contrats de prestations et que l'archivage soit pris en charge par ces institutions. Peut-être que certaines le font, d'ailleurs. C'est probablement le cas.

Questions des commissaires et réponses du département

Un député (S) revient sur l'organisme tessinois chargé de la conservation du patrimoine audiovisuel au niveau national et aimerait en savoir davantage.

Le département répond qu'il est chargé de l'acquisition, de la conservation, de la mise en valeur du patrimoine sonore jugé significatif en Suisse, donc qu'il concerne plutôt des artistes suisses que des artistes de passage, mais il n'en sait pas plus. Le titre exact de cet organisme est : Phonothèque nationale suisse.

Un député (UDC) revient sur la LRT et demande s'il serait possible d'y intégrer ce qui concerne l'archivage.

Le département répond qu'il n'y a pas de contradiction, que c'est envisageable.

Le même député (UDC) suppose que la motion soit votée avec une invite supplémentaire concernant le cadre de futurs contrats de prestations et demande si ce serait envisageable.

Le département répond qu'on peut en soi tout mettre dans un contrat.

Le même député (UDC) évoque l'exclusivité de soutien aux artistes suisses, mais souligne que le Grand Théâtre donne aussi des opéras et des créations mondiales, et demande alors s'il faudrait modifier la LRT.

Le département rappelle que le Grand Théâtre est géré par la Ville de Genève.

Le même député (UDC) a entendu dire que la répartition des tâches canton-communes pourrait faire basculer le Grand Théâtre du côté de l'Etat.

Le département répond que la LRT est appliquée telle qu'elle est aujourd'hui et il évoque la possibilité que le Grand Théâtre archive lui-même ses opéras.

Le même député (UDC) demande s'il y a une collaboration avec l'UNESCO.

Le département répond qu'il y a une collaboration entre Berne et l'UNESCO concernant le patrimoine culturel immatériel, mais qu'il n'y a pas de subventions, même pour l'Escalade. On soutient ponctuellement des centres de compétences sur des recommandations de la CCIP ou de la CDAC, car il y a la possibilité de soutenir ces organismes de manière subsidiaire.

Une députée (PLR) demande si les deux institutions soutenues par le canton pour la musique ont sauvegardé leur patrimoine ou si c'est en train de se faire.

Le département rappelle qu'il s'agit de l'OSR et du Concours de Genève. L'OSR trouverait certainement des éléments à sauvegarder en plus, mais il fait déjà un gros travail. Quant au Concours de Genève, ses responsables ont dû chercher des moyens pour sortir des enregistrements de lauréats.

La même députée (PLR) demande ce qu'il en est des musées évoqués.

Le département répond que la Fondation Bodmer ou le CICR ont bénéficié de subventions pour de l'archivage, mais que ce dernier ne contient pas de musique.

La même députée (PLR) se demande si la 2^e invite permettrait l'octroi d'une subvention à la fondation si la motion passe.

Le département répond qu'il ne comprend pas s'il s'agit d'une subvention ponctuelle ou pérenne et souligne que demander une subvention pérenne par une motion n'est pas possible. Il est ajouté que le département a eu des demandes de subvention pour des projets ponctuels et que la motion doit s'articuler autour d'un projet global.

Un député (PDC) aimerait connaître la position du département quant à cette motion.

Le département répond que le domaine de la conservation du patrimoine musical mondial est tellement vaste qu'il est difficile à le délimiter. On ne peut pas donner de subvention pour cette fondation. Une ligne supplémentaire dans le budget n'est pas possible. La politique culturelle prend déjà en compte le patrimoine. Il est important et il faudrait pouvoir archiver et conserver le patrimoine immatériel, mais on n'y arrivera pas.

Un député (PDC) demande si le département a des noms d'organismes qui feraient la même chose.

Le département répond par la négative. Le département salue le travail qui est fait, mais souligne qu'il vaudrait mieux introduire cela dans des contrats de prestations.

Un député (S) demande dans quel contexte seraient traitées des demandes de ce type.

Le département répond que des aides régulières sont attribuées à la SAPA qui est subventionnée par la Confédération avec des aides par des cantons et des villes.

Une députée (Ve) évoque un problème de terminologie, car on parle de subventions à la fois dans le cadre de projets ponctuels et dans le cas d'une pérennisation, et il faudrait être sûr qu'il n'y ait pas de confusion.

Le département répond qu'on parle de subvention ponctuelle pour un projet et de subvention pérenne dans un contrat de prestations inscrit dans la loi.

La présidente aimerait que le département rappelle les démarches à effectuer pour recevoir une subvention.

Le département répond que les subventions ponctuelles qui sont demandées chaque année peuvent être transformées dans un contrat pour une pérennisation.

Une députée (PLR) demande quelles sont les conditions à remplir pour être éligible auprès du canton pour une subvention.

Le département répond que les subventions sont attribuées pour des projets ponctuels.

La même députée (PLR) demande si la fondation qui vient d'être auditionnée pourrait être éligible à l'octroi d'une subvention de la part du canton.

Le département répond que le règlement du fonds de diffusion concerne des tournées à l'extérieur du canton. Concernant les enregistrements, il faudrait peut-être faire une demande à ce fonds et cela passerait ensuite en commission. Le département ajoute que la demande peut bien sûr toujours être faite, à l'Etat et à la Ville.

Un député (S) revient sur les notions de mise en concurrence, de transparence et de visibilité. D'autres institutions effectuent peut-être ce travail et il est demandé s'il ne serait pas possible d'auditionner une de ces institutions.

Le département répond que c'est compliqué aussi. La mission des subventions est de faire vivre l'activité culturelle actuelle. Sortir des fonds qui sont dévolus à cela pour de l'archivage ne serait pas juste vis-à-vis des

acteurs culturels, d'autant plus que cela ne relève pas des compétences du département.

Discussion interne

La présidente relit les propositions d'audition qui avaient été faites lors de la séance du 24 février dernier. Il s'agit de la BGE, de la HEM et de l'OSR.

Un député (S) suggère d'auditionner aussi la Ville de Genève.

Un autre député (S) propose aussi le Grand Théâtre.

Une députée (PLR) suggère que l'OSR et le Grand Théâtre répondent par écrit, pour gagner du temps et d'avoir la HEM pour une audition en direct.

La commission accepte ces propositions.

La présidente annonce qu'un courrier sera adressé en ce sens aux deux institutions susmentionnées. La Ville de Genève, la HEM, puis éventuellement la BGE dans un deuxième temps, seront auditionnées.

Séance du 21 avril 2021

Audition de M. Sami Kanaan, maire de la Ville de Genève, M. Frédéric Sardet, directeur de la Bibliothèque de Genève, et M. Boris Wastiau, directeur du Musée d'ethnographie de Genève

M. Kanaan présente MM. Sardet et Wastiau. La motion dont il est question a aussi été déposée au Conseil municipal de la Ville. Il s'agit d'un patrimoine précieux qui n'a pas encore fait l'objet d'une grande valorisation ni d'une préservation particulière. La BGE renferme des fonds concernant Genève en général, surtout sous forme imprimée, elle est le dépôt légal de toute pièce imprimée dont un exemplaire va systématiquement à la BGE, c'est une sorte de fil rouge de tout ce qui se fait sur le territoire genevois. Le MEG conserve des archives musicales exceptionnelles. La motion est légitime, en soi. M. Kanaan espère que le Conseil d'Etat sera attentif à ces enjeux.

M. Sardet présente ce que fait la BGE. Avant, elle s'appelait la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) mais a changé de nom en 2007, car elle n'est pas seulement universitaire, même si elle demeure liée à l'activité des chercheurs, enseignants et étudiants de l'université. C'est une institution qui remonte au XVI^e siècle, au moment de la Réforme. Elle est le dépôt légal de tous les documents historiques et officiels dès cette période. C'est une institution de référence de collecte des savoirs des savants, théologiens, philosophes et scientifiques d'abord. Elle est le dépositaire d'archives majeures à l'échelle mondiale. Par exemple, elle détient un

exemplaire original du Contrat social de Jean-Jacques Rousseau. C'est également l'un des premiers centres de référence pour Voltaire. Les Lumières sont au centre de la BGE à travers des collections dont on essaie de garantir l'exhaustivité des contenus. Elle contient aussi une grosse part d'informations liée à la Réforme et au monde théologique du XVI^e siècle. La BGE est universaliste, comme le MAH. Il a existé longtemps un tronc commun entre les deux institutions.

La construction de ce patrimoine s'oriente vers la production contemporaine et cherche à cerner et à documenter le monde genevois. Elle se situe aux Bastions, dans un bâtiment datant de 1873, construit en même temps que l'université. Initialement, elle pouvait contenir 70 000 volumes. Aujourd'hui, ce sont 1,5 million de volumes qui peinent à trouver place en ces lieux. Il y a un gros problème d'organisation, d'usage des lieux, de sécurité, car il faut faire face aux accroissements des fonds qui se situent aussi sur d'autres sites, au Centre d'iconographie (estampes et photographies), à l'Institut et Musée Voltaire et à la Musicale (fonds du Grand Théâtre en matière de productions et prêt de partitions). Une centaine de personnes travaillent sur les différents sites. Il s'agit de perpétuer cette mémoire documentaire de toutes celles et ceux qui ont fait Genève. Les fonds proviennent d'archives de familles, de sociétés, de savants, de personnalités ou de personnes moins connues, et sont constitués de lettres ou encore de collections thématiques...

L'accès à la bibliothèque est gratuit, elle n'est pas un musée, mais elle collabore avec des musées, des écoles, des fondations et des universitaires pour relayer le patrimoine conservé. Sa politique d'acquisition est acceptable et 800 mètres linéaires par année viennent s'aligner sur des rayonnages... Tout n'est pas en production numérique. La gestion des catalogues des imprimés est effectuée par le logiciel SSLP qui renvoie à la mise en réseau sur un même catalogue les catalogues de 470 bibliothèques suisses dans toutes les langues. Un financement est attendu pour faciliter la numérisation du patrimoine genevois. La numérisation de la presse genevoise a pris du retard. Elle comporte 2,5 millions de pages à numériser, indexer et déployer. Cela devrait être finalisé en 2025. Le but est de développer un archivage pérenne du numérique en utilisant des projets pilotes comme les 50 To de documents d'une photographe récemment décédée. Il existe un autre projet autour des affiches dont la BGE a un fonds très important. 1000 affiches par année sont proposées à l'archivage. 40 000 affiches n'ont pas encore pu être traitées, car il manque un financement. Suite à la crise covid, beaucoup d'organismes ont viré au numérique pur. On essaie de trouver des méthodes et on demande une révision de la loi et de son application pour pouvoir

intégrer les financements en matière de gestion numérique. On ne peut pas se contenter de la photo, car il y a la musique et l'image mobile du film et cela doit entrer sélectivement dans cette démarche de préservation des XX^e et XXI^e siècle. On ne peut pas passer à côté.

La question des motionnaires concernant la Ville reflète que la politique d'accueil n'est pas forte en matière musicale, peut-être parce qu'il n'y a pas un énorme gisement de fonds vidéo et audio au sein de la Ville. Il n'existe pas non plus beaucoup de lieux de stockage. Le Grand Théâtre possède des captations en grande quantité en complément des archives papier, comme le Conservatoire, les pompiers (qui filment leurs interventions), les services culturels, le Casino-Théâtre (La Revue)... Il n'y a pas de politique de gestion de ces objets numériques. Chacun travaille dans son coin et sans règles. En Suisse, Memoriav s'occupe du traitement d'urgences de fonds en péril depuis 1996, c'est un gros travail, et beaucoup de fonds ont ainsi été préservés. Actuellement, il faut structurer le numérique. C'est un monde exigeant en termes de suivi. Il existe un grand risque de pertes. L'industrie se soucie peu des considérants patrimoniaux. Les supports évoluent tous les deux-trois ans et il est difficile de se tenir à jour, mais si on ne le fait pas le risque est grand de perdre des œuvres.

Questions des commissaires et réponses des auditionnés

Un député (S) demande s'il n'y aurait pas à faire à une politique culturelle cadrée avec des objectifs et des moyens, et il demande ce que fait la Ville en la matière. Deuxièmement, il aimerait savoir s'il y a une articulation eu égard à cette politique avec l'initiative 167. Finalement, il est demandé s'il y a une discussion entre la Ville et le canton au sujet de la BGE.

M. Kanaan répond que la Ville est serrée en termes de ressources pour la BGE, mais qu'il faut aussi régler la question numérique, et la Ville a écrit au Conseil d'Etat à ce sujet. La priorité est d'installer une politique de numérisation du patrimoine au sens large. La numérisation de la presse est précieuse, la Tribune de Genève, Le Courrier et le Journal de Genève sont des archives importantes de l'histoire du canton. Actuellement, on prépare le crédit pour 2022-2023. A Zurich, l'équivalent de la BGE a reçu 10 millions de francs de la part de Swisslos (loterie) pour la numérisation sélective. Concernant le patrimoine musical, le Conseil administratif n'a pas pris position sur la motion qui n'a pas encore été renvoyée par le Conseil municipal. M. Kanaan incite la commission à visiter le bâtiment de la BGE. Il y a une réflexion en cours pour assainir le bâtiment sur le plan de la sécurité au sens large. Concernant les relations avec le canton, Genève est la seule ville de Suisse où cette bibliothèque patrimoniale est municipale. La raison

est historique, car les élites du XIX^e siècle ont privilégié une solution liée à la Ville de Genève (l'histoire de la Ville est plus ancienne que celle du canton). L'initiative 167 a été votée en mai 2019. M. Kanaan se réjouit de reprendre les démarches pour la concrétiser. Il n'y a pas de stratégie, mais on ne peut pas le faire seul, il faut compter sur une collaboration avec les institutions publiques.

Un député (UDC) demande si 75-80% des dons de la Loterie romande sont bien alloués à la culture et s'il serait possible d'obtenir davantage de fonds pour ce projet élargi de la BGE et pas seulement pour les bandes sonores. Deuxièmement, concernant la mise en valeur du patrimoine audio, il est demandé ce qu'il en est des enregistrements au Grand Théâtre, au Victoria Hall et ailleurs. En troisième lieu, Ella Maillart et Nicolas Bouvier sont évoqués ; et il y a aussi d'autres artistes genevois à mettre en valeur. En dernier lieu, une piste de Rousseau à Voltaire serait envisageable, et donc une mise en avant d'un pendant « Voltaire » à la maison Rousseau.

M. Kanaan répond que l'organe de répartition des fonds de la Loterie romande est très attentif à son indépendance et il ne croit pas que 75% de ces fonds soient dévolus à la culture. Des fonds divers ont été sollicités pour cette phase de numérisation en tant que telle. La Maison Rousseau et Littérature est ouverte, c'est la première institution culturelle entièrement cantonale, car c'est le canton qui a alloué les moyens pour cette mise en œuvre. Concernant Ella Maillart, une exposition sur cette grande figure genevoise est en cours d'élaboration.

M. Sardet répond qu'il existe des films et des documents sonores d'Ella Maillart et d'autres artistes et voyageurs au long cours. Les pièces sont mal identifiées car il y a peu de moyens pour les traiter efficacement et en faire le suivi. Concernant le Victoria Hall, des archives de l'OSR existent. Il existe aussi sûrement d'autres gisements par d'autres orchestres ou formations musicales. Il faudrait une enquête approfondie pour voir si c'est du pur son ou des captations de travail qui ne sont en général pas de grande qualité mais qui documentent les spectacles montés au fil du temps. La Maison Rousseau ne possède pas de collections, c'est un partenaire de la BGE, un lieu de médiation.

Un député (UCD) repose la question d'un projet Voltaire.

M. Sardet répond qu'il y a une volonté de faire évoluer le Musée Voltaire comme lieu de médiation plus intense. Un travail est en cours sur un partenariat, mais il n'est pas encore abouti pour une mise en réseau de toutes les activités. On espère développer un partenariat conjoint. C'est plus compliqué avec les musées français (comme le Musée Voltaire à Ferney).

Un député (S) dit qu'il existe des critères à l'aune desquels on devrait mener ce travail de conservation du patrimoine sonore et de l'image mobile, et il demande si la BGE ne devrait pas prendre le leadership. Cela coûte cher, mais alors quels critères utiliser ? Concernant le rôle de Memoriav, la SSR a pu obtenir des soutiens pour conserver son patrimoine alors que d'autres institutions n'y ont pas eu droit, il demande pourquoi.

M. Kanaan répond qu'une collaboration est recherchée, aussi avec les musées français. Ce serait bien de développer un pôle Voltaire sur la rive droite.

M. Sardet répond que Memoriav est une bouée de sauvetage chaque fois sollicitée, comme les loteries et les fondations privées. Elle s'occupe des archives photo, son, film et vidéo. Au niveau cantonal, la Haute école de musique (HEM) a pu avoir des soutiens ponctuels pour la sauvegarde du patrimoine sonore. Concernant les télévisions régionales, c'est une autre société qui attribue les montants des soutiens qui sont plafonnés à 50% avec des restitutions sur un certain nombre d'objets éligibles. C'est un atout important dans l'activité de sauvegarde. Les critères de sélection sont les suivants : unicité de l'information qui va être protégée, garantie d'avoir un accord d'obtenir les droits pour utiliser les objets numériques, et la dimension de densité de l'information. La grandeur de l'œuvre d'art mérite une prise en charge. Ce n'est pas la même chose avec les télévisions locales. Les objectifs peuvent être différents.

M. Wastiau évoque les AIMP (Archives internationales de musique populaire), qui représentent 20 000 heures et 120 000 enregistrements sous forme de CD et vinyles. Chaque publication de disque fait l'objet de recherches. Elles comportent des productions de compilations, des publications de disques résultant de collaborations avec des artistes contemporains. Des rencontres avec le public sont également organisées, en ce moment encore virtuellement. Des DJ viennent explorer ces archives musicales au MEG. Il y a 25 000 phonogrammes (fin XIX^e siècle pour le plus ancien). 17 000 heures d'enregistrement numérisées sont disponibles au MEG. Beaucoup d'événements pour le public sont organisés, des balades musicales, des participations avec de nombreux partenaires culturels en ville de Genève. Ces archives comptent parmi les archives les plus importantes au niveau international.

Les missions principales sont de valoriser la musique au MEG et de garantir la préservation à long terme du patrimoine musical. Concernant l'audiovisuel, le MEG ne comportait que 400 films qui ont été mis en dépôt à la Cinémathèque suisse à Lausanne. La conservation des films produits par des employés du MEG se fait sous forme numérique. Le plan de conservation

des films et autres productions audiovisuelles s'élabore de concert avec les Archives de la Ville de Genève. Les AIMP participent au renforcement des compétences, avec le renouvellement du poste de la conservatrice à temps plein dès 2013 ; la finalisation des gros projets de numérisation dont les financements initiaux ont été assurés par la Loterie romande, puis par divers fonds de la Ville de Genève, le budget MEG et Memoriav.

En 2011, les AIMP ont formellement intégré les Archives de Genève. Memoriav est LE partenaire au niveau national. Il faut encore pouvoir documenter un fonds, ce n'est pas tout de l'avoir. Les documents originaux doivent être conservés de manière optimale (à températures basses, notamment). Toutes les collections du MEG sont numérisées sauf une de 9000 vinyles. La numérisation n'est pas une garantie de conservation, parfois l'original est de meilleure qualité. La numérisation est une bonne idée en cas de détérioration du support original. Mais elle ne se substitue pas à l'original. Elle facilite la diffusion au public. L'INA, en France, transfère du numérique en supports film 35mm et en enregistrements analogues. En ce qui concerne la gestion des droits d'auteur, il faut compter sur 4 ou 5 contrats différents quand on produit un disque. Il y a donc une collaboration avec l'OMPI. Il existe aussi un partenariat avec le Centre du droit de l'art pour la question de la mise en ligne de ces œuvres numérisées. Le Musée national de Rio de Janeiro (incendié en 2018) a donné un fonds amazonien au MEG, notamment dans le domaine de la musique. Il y a la possibilité de récupérer des master tapes. La mise en valeur de ces fonds sonores à la faveur du public s'effectue dans le salon de musique, dans la bibliothèque, où on peut écouter les œuvres sauvegardées. Il est important de relier ces fonds à la création contemporaine. Il existe une installation d'un dispositif sonore pour présenter les créations sonores et musicales. Il y a aussi un « labo son » pour chercheurs et enseignants. S'il y a davantage de fonds à accueillir, il faudrait des moyens financiers supplémentaires et du personnel en plus.

Un député (S) demande quels sont les financements possibles et quel est le rôle de la Phonothèque nationale, et si on peut en faire davantage avec elle, s'il existe une marge de manœuvre. Il revient sur le fait que M. Kanaan a évoqué davantage d'engagement des collectivités publiques et il aimerait savoir desquelles il s'agit et si c'est au niveau fédéral.

M. Sardet répond que c'est l'ancien directeur de la Phonothèque qui a travaillé avec la BGE sur mandat, mais c'est tout. Les relations sont faibles avec la Phonothèque qui a été ramenée dans le giron de la Bibliothèque nationale. Ce sont des prestataires de services assez coûteux.

M. Kanaan parle du modèle qui a pu fonctionner pour la numérisation de la presse. Une entité spéciale a été créée pour gérer ce projet en particulier. C'est une démarche à mettre en place.

Le même député (S) dit que la Phonothèque est chère dans les services qu'elle propose, mais il estime que c'est au monde politique d'encourager son travail, car il pense qu'elle aurait un rôle majeur à jouer.

M. Kanaan répond que la Confédération joue un rôle subsidiaire dans le domaine culturel, à part dans le cinéma... Il y a un travail à faire de lobbying auprès de la Confédération pour notamment des contributions limitées dans le temps pour ce travail de numérisation.

Un député (PDC) revient sur la priorité des œuvres à numériser et aimerait savoir s'il existe des comités qui se réunissent pour décider quelles œuvres sont à numériser prioritairement.

M. Wastiau répond que cela dépend de l'institution. L'accroissement d'un fonds ne se fait qu'à partir du moment où les supports sont de qualité.

La présidente revient sur les qualifications ou compétences requises spécifiques qui sont notées dans la motion pour effectuer ce travail de numérisation des supports. Si elle a bien compris, le projet autour des œuvres de Sidney Bechet ne rentre pas dans les mandats du MEG.

M. Wastiau répond qu'il y a des réseaux de compétences soutenus par Memoriav et des réseaux des musées qui ont chacun leurs compétences. En cas de grande collection, on la renverrait à la Phonothèque nationale. De la même façon s'il s'agit d'objets ou de livres, il s'agit de voir où telle collection a sa place dans le réseau.

La présidente revient sur ces compétences requises et demande à M. Wastiau s'il connaît la United Music Foundation.

M. Wastiau répond par l'affirmative et qu'il a rencontré certains de ses membres à plusieurs reprises. Le MEG a les compétences pour gérer les originaux et les numériser, mais la seule chose qui dépasse ses compétences, c'est lorsqu'un support est détérioré et doit être numérisé.

M. Kanaan dit que la Ville a soutenu le premier projet de cette fondation qui a des compétences spécifiques concernant la numérisation. Il y a une alliance à trouver pour aborder ces questions, mais il faut voir dans quelles mesures, et aussi trouver un mécénat.

La présidente rappelle que la motion est spécifique et qu'il s'agit de préservation et de savoir-faire par des organismes compétents. Il reste à savoir si au niveau international d'autres organisations font ce même travail.

M. Wastiau répond que peu de documents sont vraiment dégradés et demandent un tel travail de restauration. Il ne sait pas quels laboratoires ont des compétences ou pas pour effectuer ce travail.

Discussion interne

La présidente évoque une audition la semaine prochaine. Deux positions écrites du Grand Théâtre et de l'OSR lui sont parvenues et sont favorables à cette motion. Elle ouvre la discussion. Un positionnement de la RTS a été demandé.

Une députée (PLR) ne sait pas où on va avec cette motion car le sujet est vaste. Elle ne voit pas comment cerner, préciser les critères. Elle n'a pas trouvé ce genre de réponses pragmatiques dans les auditions et demeure dubitative.

La présidente estime qu'il faut encore attendre l'audition de la HEM la semaine prochaine.

Un député (S) comprend les interrogations de sa préopinante, car c'est un domaine où il se passe des choses, mais où chacun a ses contraintes propres, et son impression est que cette fondation fait un travail remarquable, et si effectivement il n'y en a pas d'autres, il faudrait peut-être accepter la motion afin que les choses s'éclaircissent, ou alors procéder encore à d'autres auditions.

La présidente relève que c'est confus pour tout le monde et qu'il n'y a pas de ligne très claire à ce sujet. Augmenter le nombre d'auditions n'est sans doute pas nécessaire car il demeure encore la HEM puis la RTS par écrit.

Le département répond qu'en effet on ne sait pas où on va avec cette motion. Beaucoup d'institutions font déjà leur propre numérisation et leur archivage et, si on doit subventionner une fondation, il ne faut absolument pas qu'il y ait de doublon. Les institutions savent que ce qu'elles possèdent est précieux et le font déjà. Selon elle, les critères de la motion ne sont pas assez lisibles ni clairs. C'est encore flou.

Un député (PLR) dit qu'il s'agit seulement d'une motion et qu'il faut déjà arriver au bout des auditions.

La présidente précise qu'il y a des lettres écrites de l'OSR et du Grand Théâtre mais pas d'audition de ces institutions. Elle encourage les commissaires à lire les réponses écrites qui leur sont parvenues.

Séance du 28 avril 2021

Audition du professeur Xavier Bouvier de la Haute école de musique (HEM)

M. Bouvier travaille depuis 30 ans à la HEM. Il s'est entretenu avec Pio Pellizzari, ancien directeur de la Phonothèque nationale suisse qui connaît bien la problématique de la conservation du patrimoine musical. La motion mentionne un certain nombre de programmes de conservation en France et au Royaume-Uni. Cette thématique est présente dans les politiques publiques. C'est quelque chose de coûteux, et l'expertise est rare. C'est aussi le cas pour la vidéo. Il est nécessaire d'avoir une concertation suisse. La mission de la phonothèque de Lugano s'effectue en lien avec Helvetica et Memoriav (400 000 documents sont répertoriés, dont de nombreux concernent Genève à des titres divers). Au niveau genevois, il est intéressant d'entreprendre un inventaire des fonds sonores existants. Depuis 2019, avec la collaboration de M. Sardet, de la BGE, des partitions, des archives et des fonds sonores ont été répertoriés. Beaucoup de fonds ont été traités, mais parmi ceux qui ne l'ont pas été, il y a des fonds de musique de compositeurs genevois. Il convient de mentionner aussi la collection de Guy Demole (notamment sur le jazz et Genève, et il possède presque tous les enregistrements de l'OSR avec Ernest Ansermet). Certains fonds mériteraient d'être traités. Il faut citer les Archives internationales de musique populaire (AIMP) du MEG. Un grand travail a déjà été effectué. Il y a trois phases : la première concerne les supports physiques originaux, la deuxième la digitalisation selon les normes requises et la troisième consiste en la mise à disposition du public sous diverses formes. On peut aussi citer les archives du Montreux Jazz Festival. Il demeure des questions éthiques comme celle de rapatrier ou non les archives conservées ici dans leur pays d'origine. Pio Pellizzari considère que cette motion constitue une bonne opportunité de mettre à plat la question du patrimoine sonore, notamment pour Genève. Il faudrait une infrastructure digitale centralisée pour le son et le visuel. En concertation avec Memoriav et la Phonothèque, ce pourrait être un lieu de rencontre avec le public et d'autres partenaires. Tout cela comporte des coûts importants qui peuvent être pris en charge par des mécènes ou la Confédération.

Questions des député.e.s et réponses de l'auditionné

Un député (S) demande ce que le parlement peut faire pour encourager les pouvoirs publics à aller dans cette direction de centralisation des archives dans un seul et même endroit.

M. Bouvier répond que les infrastructures qui offrent ces possibilités sont très coûteuses. L'idée est qu'il y aurait un avantage à mettre à disposition une telle infrastructure pour offrir une synergie entre les institutions. Il n'a pas vraiment parlé d'archives uniques, mais de mise à disposition d'une infrastructure technique. Pour la discussion à avoir, les canaux sont multiples sous des formes diverses.

Une députée (PLR) se demande comment répertorier tout ce qui a trait à cette numérisation et il aimerait savoir sur quels critères cet inventaire a été effectué.

M. Bouvier répond qu'une réflexion a été menée sur la bibliothèque du conservatoire de musique et qu'il a souhaité une association avec la BGE pour demander à Pio Pellizzari de faire un inventaire des collections musicales sur Genève, tâche qui est actuellement terminée et à disposition. Il comporte des fonds conservés dans les bibliothèques et un certain nombre de fonds privés issus d'associations historiques. Cet inventaire mentionne s'il existe des enregistrements sonores, mais cela ne suffit pas pour connaître les besoins en termes de digitalisation. Ce sont des inventaires relativement succincts. Le but est de parvenir à une forme de coordination ou de redéfinition des missions des différentes bibliothèques musicales de Genève.

Une députée (PLR) demande si on peut considérer que les inventaires sont exhaustifs.

M. Bouvier répond qu'ils ne sont pas assez détaillés, mais qu'on pourrait répertorier les fonds sonores qui mériteraient d'être conservés.

La présidente revient sur la question des infrastructures et aimerait s'assurer qu'elle a bien compris les deux points mentionnés, à savoir la conservation et les archives numériques.

M. Bouvier répond que la question de l'infrastructure serait de mettre en synergie des besoins émanant de diverses institutions. Dans une deuxième phase, ce patrimoine mérite d'être valorisé et présenté au public. Il existe déjà des lieux qui peuvent le faire. On pourrait se demander quelle est la limite de ce que Genève peut faire dans ce domaine. On a des fonds genevois concernant l'histoire de la ville, et l'activité actuelle de la vie musicale. On ne peut pas tout faire... La mission de l'Etat devrait être circonscrite.

La présidente demande à M. Bouvier s'il connaît la United Music Foundation qui a porté cette motion, ou d'autres entités qui effectuent le même travail.

M. Bouvier répond qu'il n'a pas directement connaissance de cette fondation. Mais qu'il a discuté avec d'autres partenaires (dont le MEG) et sait que cette fondation a une expertise dans le domaine du numérique. C'est

une structure de taille modeste et il faudrait veiller à ce que ces programmes puissent être pérennes.

Le département relève que M. Bouvier connaît très bien son domaine et insiste sur le fait qu'il a mentionné les limites du projet et que ce qui se fait actuellement se fait de manière très professionnelle.

Etude des réponses écrites de l'OSR, du Grand Théâtre et de la RTS et prises de positions

La présidente passe aux trois avis reçus par courriel, OSR, Grand Théâtre et RTS, et demande si quelqu'un a des remarques à ce sujet.

Un député (EAG) ne voit pas quelle discussion il peut y avoir au sujet de ces courriers globalement en faveur de cette motion. Mais le problème est de se demander ce que le Conseil d'Etat ferait de cette motion, cela relève de sa responsabilité. Il faudrait voir à qui donner des fonds. Il rappelle que le département a déjà attiré l'attention de la commission sur cette question. Il dit que le groupe EAG votera cette proposition de motion ce soir, si le vote est à l'ordre du jour. Il s'agit ensuite de remettre la balle dans le camp du Conseil d'Etat.

Une députée (PLR) trouve que la position des commissaires n'est pas confortable. Le sujet est évidemment important et intéressant, mais elle ne comprend pas pourquoi cette demande est passée par une motion... Son souci est que jamais un chiffre n'a pu être articulé quant au coût de ce travail considérable. Elle pense que le mot de la fin reviendra au DCS pour savoir ce qu'il pourrait en faire, mais à ce stade le groupe PLR s'abstiendra ou refusera la proposition de motion.

Un député (S) va dans le sens de ses préopinants pour avoir une contribution du département pour essayer de voir comment gérer ces gros volumes d'archives, ce qu'il y a à faire et comment cela pourrait être soutenu par l'Etat sans engager des moyens colossaux.

Un député (PDC) relève que là où c'est inconfortable, c'est surtout par rapport à la deuxième invite. Il propose peut-être de la supprimer et de ne garder que la première, ce qui simplifierait le travail du Conseil d'Etat. Ce serait un message d'intention disant que la commission soutient cette démarche, mais qu'il faudrait trouver d'autres moyens de mener à bien ce projet.

Un député (MCG) rejoint le PDC, car selon lui c'est la deuxième invite qui pose problème. Le Grand Théâtre et la RTS maintiennent leurs archives, mais ces institutions sont toujours intéressées par des subventions...

La présidence note cette proposition d'amendement.

Un député (EAG) trouve que supprimer entièrement la deuxième invite vide de sa substance la motion, on pourrait éventuellement la modifier.

La présidence résume ainsi : la première invite serait maintenue et la deuxième serait modifiée pour qu'elle soit moins catégorique.

Un député (PLR) est d'accord avec la proposition du PDC d'éliminer la deuxième invite, car il y a des procédures pour demander des subventions, il s'agit donc d'amener l'Etat à considérer ce critère. Il s'agit aussi de se demander si on souhaite seulement préserver un patrimoine, ou également le valoriser, et donc le mettre à disposition d'autrui. Valoriser demande davantage de logistique et les petites formations culturelles n'ont pas forcément les moyens d'engager de tels frais. L'objectif n'est pas de fragiliser les petites organisations. Il faudrait donc peut-être ne garder que la préservation et enlever la valorisation.

Un député (S) trouve que les positions des différents groupes ne sont pas si divergentes et est d'accord avec EAG et le PLR, puisque le but serait que le DCS s'engage davantage car il y a des besoins, mais en même temps il y a des limites à ce que le canton peut faire. Il faudrait prendre du temps pour reformuler la deuxième invite.

La présidence laisse volontiers cinq minutes aux commissaires pour amender cette motion afin qu'elle ait un sens plus cohérent.

Une députée (Ve) propose plutôt d'envoyer des amendements par courriel pour en discuter la semaine prochaine pour avoir le temps de les étudier. Elle propose de reporter le vote à la semaine prochaine.

La présidence accepte cette proposition. D'ici à lundi, elle demande à ce que la députée (Ve) fasse une proposition d'amendement.

Séance du 19 mai 2021

Etude de l'amendement de M^{me} Katia Leonelli

M^{me} Leonelli présente 2 amendements sur les 3 qu'elle a envoyés. Le 3^e est retiré. Elle avait l'impression que les commissaires étaient plutôt d'accord sur le fond de la motion mais pas sur l'issue commune et qu'il fallait donc trouver un consensus en dehors de la commission. Les amendements proposés sont les suivants :

Invite 1

Texte initial :

« à prendre en compte, dans le cadre de sa politique culturelle, la préservation et la valorisation du patrimoine musical enregistré »

Amendement :

« à intégrer la préservation du patrimoine musical enregistré dans sa stratégie culturelle »

Invite 2

Texte initial :

« à attribuer une subvention à un ou plusieurs organismes spécialisés compétents et dont le savoir-faire est avéré en matière de préservation et de valorisation du patrimoine musical enregistré »

Amendement :

« à encourager les organismes spécialisés compétents et dont le savoir-faire est avéré en matière de préservation du patrimoine musical enregistré dans leur travail »

Un député (MCG) rejoint ces propositions et soutient ces amendements.

Un député (PDC) soutient également ces amendements.

Un député (S) espère que ces amendements pourront convaincre l'ensemble des groupes et les soutient.

La présidence met aux voix les amendements de M^{me} Leonelli tels qu'elle les a présentés :

Oui : 15 (4 PLR, 3S, 2 PDC, 2 MCG, 2 Ve, 1 EAG, 1 UDC)

Non : –

Les amendements sont acceptés à l'unanimité.

La présidente met aux voix l'ensemble de la M 2693 ainsi amendée :

Oui : 15 (4 PLR, 3S, 2 PDC, 2 MCG, 2 Ve, 1 EAG, 1 UDC)

Non : –

La M 2693, telle qu'amendée, est acceptée à l'unanimité.

Conclusion

Mesdames et Messieurs les député.e.s, la majorité de la commission de l'enseignement, de la culture et du sport vous propose d'accepter cette proposition de motion telle qu'amendée.

Proposition de motion (2693-A)

Préservation du patrimoine musical enregistré : pour que l'Etat prenne des mesures concrètes avant de voir des enregistrements historiques disparaître

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le fait que la date du 27 octobre a été choisie par l'UNESCO pour célébrer la journée mondiale du patrimoine audiovisuel ;
- le fait que, d'après l'UNESCO, il ne nous reste plus que 10 à 15 ans pour sauvegarder le patrimoine musical enregistré qui n'a pas déjà fait l'objet d'une numérisation ;
- le fait que ce travail de sauvegarde s'inscrit également dans la stratégie de transition numérique dans le canton de Genève ;
- le fait que Genève a déjà été le centre de grands travaux de préservation et de valorisation de patrimoine musical enregistré ;
- le fait que, contrairement aux œuvres cinématographiques, ce patrimoine est malheureusement le plus souvent ignoré, tant au plan suisse qu'au plan cantonal, car, sauf à de rares exceptions, il n'y a pas de politique proactive en la matière ;
- le fait que, même si certains projets ponctuels ont été soutenus – par exemple, la sauvegarde et la valorisation de certains concerts inédits de Sidney Bechet à Genève –, aucune subvention régulière n'est attribuée aux organismes qui réalisent ce travail sur le territoire genevois ;
- le fait que le canton de Genève héberge en tout cas un organisme compétent en la matière – avec un savoir-faire reconnu, résultat de plusieurs décennies d'expérience – dont le travail, salué en Suisse et ailleurs dans le monde¹, ne se limite pas à sauvegarder et valoriser ses

¹ Deux prix nationaux : Prix de la Meilleure Réédition ou du Meilleur Inédit de l'Académie du Jazz de Paris et Prix Memoriav – Commission suisse pour l'UNESCO pour la meilleure initiative suisse de sauvegarde ou de mise en valeur conduite dans le cadre de la Journée mondiale du Patrimoine Audiovisuel, ainsi que de nombreuses mentions dans les médias locaux ou internationaux (Billboard, The New York Independent, Mojo, Télérama, Paris Match, l'Humanité, France 2, France 3, la RTS, L'Illustré, Le Courrier, Libération, France Musique, la Tribune de Genève, Le Temps, le Devoir (Québec), etc.).

propres archives, contrairement à la grande majorité des organismes similaires en Suisse ;

- le fait que, sans le travail proactif réalisé dans ce cadre, des enregistrements de grande valeur, réalisés à Genève et en Suisse, auraient été perdus à tout jamais ;
- le fait que, sans ce travail, des enregistrements de grande valeur n'auraient jamais été mis à la disposition du grand public ;
- le fait que certaines institutions préfèrent externaliser la sauvegarde de leur patrimoine musical enregistré à l'étranger, alors que les compétences locales pourraient être privilégiées,

invite le Conseil d'Etat

- à intégrer la préservation du patrimoine musical enregistré dans sa stratégie culturelle ;
- à encourager les organismes spécialisés compétents et dont le savoir-faire est avéré en matière de préservation du patrimoine musical enregistré dans leur travail.



Secrétariat général du Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

Commission de l'enseignement, de
l'éducation, de la culture et du sport

Genève, le 19 avril 2021

Prise de position du Grand Théâtre de Genève relative à la motion M 2693

Mesdames et Messieurs les commissaires,

Le Grand Théâtre de Genève est sensible à l'enjeu de préservation du patrimoine musical, puisqu'il est producteur d'archives sonores depuis 1971.

A titre informatif, l'ensemble des spectacles, opéras, ballets, pièces de théâtre, concerts et événements ont été enregistrés sans discontinuité depuis 1971. Les supports sonores ont varié en fonction de l'évolution des techniques d'enregistrement et des formats. Le fonds d'archives sonores est composé de bandes magnétiques, de cassettes audio, de Compact Disc. La transition numérique s'est opérée au Grand Théâtre en 2000-2001 et chaque représentation est captée dès lors en format audiovisuel natif numérique.

Toutefois, la politique de préservation du Grand Théâtre est définie par la conservation des supports physiques dans des conditions climatiques stables et surveillées. Le fonds des archives sonores est identifié et inventorié mais ne fait pas l'objet d'une politique de digitalisation pour des raisons de ressources humaines et financières. Le Grand Théâtre est membre de l'Association Memoriov, centre national de compétences en matière audiovisuelle et suit régulièrement les événements et les formations continues organisés par cette dernière.

Dans cette perspective, le Grand Théâtre est bien sûr soutenant d'une démarche permettant d'inscrire la préservation du patrimoine sonore dans la politique culturelle du canton.

Le soutien financier à tout organisme spécialisé reconnu dans le réseau de compétences, doit avoir pour visée la sauvegarde et la valorisation du patrimoine genevois, privé ou public et sur des critères d'évaluation et de sélection définis et transparents.

Le Grand Théâtre se montrerait par ailleurs, vivement intéressé par un projet de valorisation de son fonds ou d'une partie de son fonds sonore et demanderait également un accès à ce financement public.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les commissaires, à nos sentiments distingués.

A. Zendali Dimopoulos

Anne Zendali Dimopoulos
Archiviste

Carole Trouseau
Secrétaire générale

Objet: TR: URGENT : Commission de l'enseignement, demande d'une prise de position écrite sur la M 2693 - patrimoine musical enregistré

De : OSR Steve Roger <direction@osr.ch>

Envoyé : mercredi 21 avril 2021 10:44

À : (SEC-GC)>

Cc : Bidaux Patricia (GC) <Patricia.Bidaux@gc.ge.ch>

Objet : RE: URGENT : Commission de l'enseignement, demande d'une prise de position écrite sur la M 2693 - patrimoine musical enregistré

Chère Madame,

Voici :

L'Orchestre de la Suisse Romande soutient la M 2693 : Préservation du patrimoine musical enregistré : pour que l'Etat prenne des mesures concrètes avant de voir des enregistrements historiques disparaître

Depuis plusieurs années, en collaboration avec la RTS, l'Orchestre de la Suisse Romande a mandaté et rémunéré sur son budget – avec l'aide de mécènes et sponsors - par mandat deux musiciens de l'Orchestre de la Suisse Romande qui ont la mission, en collaboration avec les services de la RTS, de retranscrire les bandes magnétiques de nos concerts sur support numérique.

Nous avons pu constater à quelle vitesse les anciens supports se dégradent et il a parfois été impossible de conserver certaines bandes enregistrées qui sont perdues à jamais.

Nous sommes très souvent sollicités par des musicologues ou par des historiens de la musique pour mettre à disposition une copie d'un enregistrement réalisé dans les années Ansermet et nous sommes toujours fiers et heureux quand nous pouvons transmettre ces documents sonores qui contribuent au rayonnement de Genève et l'OSR bien des années après la captation radiophonique.

La préservation du patrimoine musical enregistré est absolument nécessaire et fait partie de l'histoire culturelle de notre canton, raison pour laquelle l'Orchestre de la Suisse Romande soutient fermement la motion déposée.

Bien à vous,

Steve Roger
Directeur général

De : Fasel Berger, Sylvie (RTS)

Envoyé : lundi, 26 avril 2021 10:54:49 (UTC+01:00) Amsterdam, Berlin, Berne, Rome, Stockholm, Vienne

À : (SEC-GC)

Cc : Bidaux Patricia (GC)

Sujet : Commission de l'enseignement, demande d'une prise de position écrite sur la M 2693 - patrimoine musical enregistré

Madame,

Nous vous remercions pour le courriel adressé à notre service Données et Archives (D+A) et de l'attention portée aux activités de notre entreprise. De manière générale, pour toute question politique, nous vous invitons à vous adresser directement à la Direction de la RTS par le biais de cette adresse mail.

La RTS a une mission de conservation de ses archives, audio et vidéo, conformément à l'article 33 de l'ORTV. Cette mission légale s'accompagne d'une stratégie ambitieuse de notre entreprise de sauvegarder le patrimoine suisse romand, qui a été diffusé depuis nos antennes TV ou Radio, et de le rendre accessible au public sous différentes formes. Une stratégie qui rencontre un grand succès public, notamment sur les réseaux sociaux, et qui place la RTS parmi les acteurs audiovisuels les plus performants en la matière sur le plan international. Le service RTS Données et Archives (D+A) est chargé concrètement de mettre en œuvre cette stratégie, avec l'aide de la Fondation pour la sauvegarde des archives radio-TV de la RTS (FONSART). Cette activité stratégique est déployée par la RTS depuis Genève.

La préservation des contenus archivés sur des supports analogiques s'est effectuée en plusieurs temps: identification des documents et des types de supports parvenus jusqu'à notre époque, création de nouveaux masters numériques par numérisation et restauration, archivage et sécurisation des nouveaux masters numériques dans nos bases de données, préservation de certains supports analogiques numérisés, qui sont considérés comme pérennes et lisibles à long terme (films 16 mm et disques 78 Tours à gravure directe notamment).

Nous avons effectué en plusieurs projets nos numérisations vidéo et audio, notamment par l'intermédiaire de la FONSART et grâce à une collaboration très fructueuse avec l'institution suisse Memoriav. Les volumes étant très importants et les problématiques complexes, nous avons dû les effectuer en plusieurs années, en partie en Suisse et aussi en Europe. D'autres chantiers seront encore être entamés car les supports contenant des archives, même actuels comme des LTO, évoluent et vieillissent.

Concernant la musique, la RTS a produit et produit toujours des contenus musicaux, et collabore à leur diffusion (festivals, concerts, jeunes artistes, etc.). Les documents, vidéo et audio, musicaux sont préservés, soit pour les supports

anciens par numérisation-restauration dans les projets cités ci-dessus, soit pour la production actuelle par injection directe dans nos bases numériques, soit par collaborations avec de grandes institutions suisses de préservation.

Le constat a été fait tant par la RTS que par d'autres grandes institutions suisses ou européennes: les supports de conservation analogiques et même numériques (comme les CD, ou CD-Rom) vieillissent, de même que machines de lectures et compétences disparaissent. Le risque est en effet de voir une partie grandissante de ces supports difficilement lisibles dans le futur et ainsi de rendre leur contenus inaccessibles.

De par notre volonté de promouvoir la préservation du patrimoine et notre expertise, nous restons en tous les cas à disposition pour des plus amples informations.

En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons, Madame, nos très cordiales salutations.

Sylvie Fasel Berger



Sylvie Fasel Berger

Responsable des Affaires Publiques

Direction RTS

sylvie.faselberger@rts.ch

M +41 76 380 04 60

RTS Radio Télévision Suisse
Quai Ernest-Ansermet 20
Case postale 234
CH-1211 Genève



De : (SEC-GC)

Envoyé : mercredi, 21 avril 2021 17:36

À : RTS_Info_archives (RTS) <info.archives@rts.ch>

Cc : Bidaux Patricia (GC) <Patricia.Bidaux@gc.ge.ch>

Objet : Commission de l'enseignement, demande d'une prise de position écrite sur la M 2693 - patrimoine musical enregistré

Importance : Haute

M 2693 : Préservation du patrimoine musical enregistré : pour que l'Etat prenne des mesures concrètes avant de voir des enregistrements historiques disparaître

<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02693.pdf>

Madame, Monsieur,

La Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport traite en ce moment la motion citée en marge.

La commission souhaiterait obtenir une prise de position écrite de votre institution d'ici le **lundi 26 avril prochain**, juste quelques lignes sur votre point de vue sur la motion et répondre à la question suivante :

- La Commission se demandait également si l'historique de votre patrimoine musical est préservé et archivé, non seulement pour les œuvres transmises aujourd'hui mais également celles transmises jusqu'à maintenant.

Vous remerciant par avance de votre retour, restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Pour la Présidente de la commission, Patricia Bidaux

Secrétaire de commissions
Secrétariat général du Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970 - 1211 Genève 3
*Courrier interne : **A106E3/GC***
Téléphone : 022 327 97 07
Absente le lundi